

Interdiction des OGM

Résultat de l'évaluation

Outil mis à disposition par l'Unité de développement durable du Département des infrastructures de l'État de Vaud. <http://www.vd.ch/durable>

Données concernant l'auteur de l'évaluation

Nom et prénom : DIAF
Email : DIAF-SG@fr.ch
Institution : Etat de Fribourg
Département : Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
Service :

Co-auteurs

Informations sur le projet

Description : L'interdiction des OGM dans l'agriculture doit être inscrite dans la loi sur l'agriculture suite à l'acceptation, par le Grand Conseil, de la loi sur l'agriculture.
Effet levier Faible

Domaines concernés :	Economie Légèrement	Environnement Moyennement	Société Légèrement
----------------------	-------------------------------	-------------------------------------	------------------------------

Commentaire général sur l'évaluation

En l'état actuel, la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) est interdite par le droit fédéral. Le moratoire, prolongé par le Parlement jusqu'en 2017, interdit la culture d'OGM à des fins agricoles. Dans cette situation, l'introduction de l'interdiction dans la loi sur l'agriculture n'a aucun effet de levier sur le développement durable.

Pour réaliser l'évaluation de la durabilité, nous sommes partis de la situation qui devrait exister à la fin du moratoire. Nous partons du principe qu'à ce moment-là, la loi fédérale sur le génie génétique s'appliquera entièrement et qu'il serait possible de cultiver des OGM en Suisse, mais pas sur le territoire fribourgeois.

Pour réaliser l'évaluation, nous avons repris les éléments figurant dans le programme national de recherche « PNR 59 ». Ce document, publié à la fin 2012, fait la synthèse de différentes études réalisées sur l'utilisation des OGM, leur dissémination, leur impact sur la nature et sur la santé.

Du point de vue de l'économie, le risque principal de l'interdiction réside dans la diminution de l'attractivité du canton de Fribourg pour certaines entreprises. A noter également le coût, à charge de la collectivité, de la mise en place de l'interdiction. En revanche, la possibilité offerte à l'agriculture fribourgeoise de pouvoir offrir une production libre d'OGM lui permettrait probablement de se démarquer sur le marché et ainsi en tirer un avantage économique.

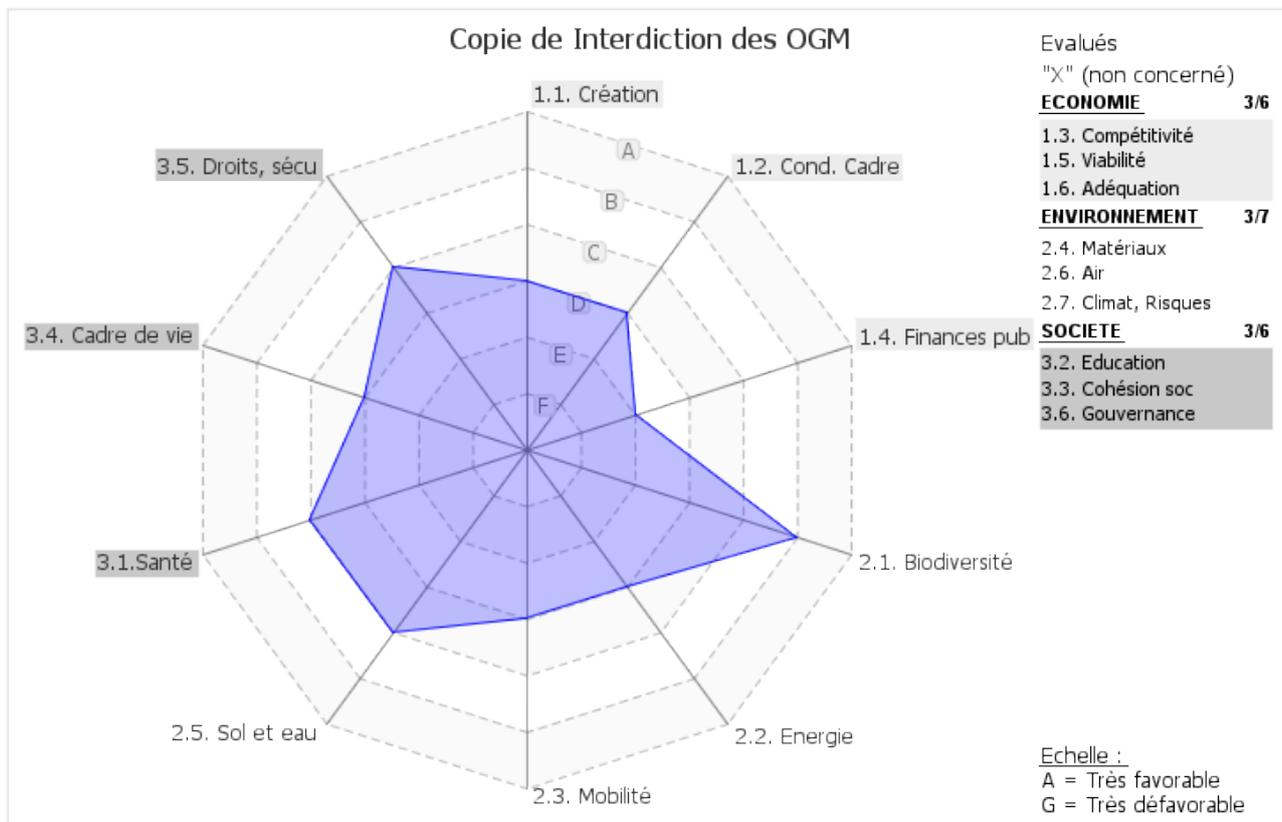
Au niveau de l'environnement, il existe des aspects positifs et des aspects négatifs. L'interdiction permet de supprimer le risque de dissémination de gènes non souhaitables dans l'environnement. En revanche, la production agricole se voit restreindre les possibilités d'un outil qui peut être efficace à plusieurs points de vue. L'interdiction des OGM est plutôt légèrement favorable à l'environnement. À ce jour, nous manquons de recul pour être certains de l'innocuité des OGM (comme le laisse supposer le PNR 59) et de la dissémination dans l'environnement. Au nom du principe de précaution, nous pondérons cet aspect en défaveur des OGM.

Le domaine social est peu concerné et les critères santé et sécurité sont assez équilibrés. L'interdiction des OGM pourrait, à moyen terme, avoir un effet légèrement défavorable de ce point de vue. Au niveau de la santé également, nous manquons de recul pour savoir si la consommation régulière d'OGM a un impact. À ce jour, nous pouvons encore en douter et de ce fait, nous pondérons cela positivement pour l'interdiction.

Les grandes multinationales ont détourné la technologie OGM, non pas pour réaliser des avancées en matière de résistance aux maladies par exemple, mais bien pour promouvoir et imposer leurs produits de lutte chimique. Actuellement de grands dossiers sont devant les tribunaux. Les multinationales, s'appuyant sur les brevets et contrats, sont sur le banc des accusés, face aux agriculteurs notamment, qui se plaignent d'exploitation. Cette situation donne une coloration plus négative aux OGM, il en est tenu compte dans la présente analyse.

En conclusion, l'interdiction des OGM a, du point de vue de la durabilité, un effet assez neutre à légèrement favorable. Le PNR 59 conclut que les OGM ne présentent pas de risques particuliers pour l'environnement et la santé et que son utilisation ne réserve pas, en l'état actuel, d'avantage économique pour l'agriculture suisse. L'incertitude liée aux résultats du PNR 59 et à d'autres études récentes et en cours, nous permet d'évaluer plus négativement les OGM que ne le fait le PNR59. .

Évaluation de chaque critère



Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné

Récapitulatif des critères

Economie	Environnement	Société
1.1. Création et distribution de richesses	2.1. Diversité biologique et espace naturel	3.1. Santé et prévention
1.2. Conditions cadre pour l'économie	2.2. Energie	3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles
1.3. Compétitivité de l'économie et innovation	2.3. Mobilité et territoire	3.3. Cohésion sociale
1.4. Finances publiques	2.4. Consommation de matériaux et recyclage	3.4. Cadre de vie et espace public
1.5. Faisabilité et viabilité du projet	2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau	3.5. Droits et sécurité
1.6. Conformité et adéquation aux besoins	2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur	3.6. Gouvernance, vie politique et associative
	2.7. Changement climatique et risques	

Economie

1.1. Création et distribution de richesses

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Création de valeur / Postes de travail / Productivité de l'activité économique / Différences de revenus / Diversification et répartition territoriale de l'activité économique / Retombées sur l'environnement économique local / Coût de la vie

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Dans le monde, les surfaces cultivées avec des OGM augmentent exponentiellement. Si ces agriculteurs choisissent ces plantes, c'est qu'il y a un intérêt économique évident. Il est vrai que le PNR 59 conclut que la culture d'GM ne représente à l'heure actuelle pas d'avantage pour l'agriculture suisse, mais la technologie OGM évolue rapidement. En Suisse, les possibilités de pouvoir faire cohabiter 2 filières, l'une OGM et l'autre libre d'OGM, dans l'industrie de transformation peuvent occasionner des frais supplémentaires.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.2. Conditions cadre pour l'économie

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises / Adéquation des infrastructures aux besoins de l'économie / Offre en crèches et parents de jours / Accès au marché international / Fiscalité / Offre de sites pour l'implantation d'entreprises / Respect de la non distorsion de la concurrence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Dans le cas de figure où la culture d'OGM est autorisée en Suisse et que les agriculteurs des cantons voisins utilisent cette possibilité, alors il pourrait être question de distorsion de la concurrence. En revanche, la possibilité de pouvoir offrir des produits libres d'OGM peut représenter une plus-value pour la production agricole fribourgeoise.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.3. Compétitivité de l'économie et innovation

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Capacité d'innovation / Recherche et développement / Qualification des employés / Systèmes de gestion / Accès à l'information

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.4. Finances publiques

E - Défavorable avec quelques points favorables

Liste des sous-critères :

Bilan financier et endettement des collectivités publiques / Justification du besoin d'argent public / Frais induits et risques de coûts différés pour la collectivité / Recettes fiscales provenant des personnes morales / Recettes fiscales provenant des personnes physiques / Capacité d'action de la collectivité publique / Collaborations régionales et suprarégionales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Pour le canton de Fribourg, l'inscription de l'interdiction des OGM dans la loi sur l'agriculture induira des coûts contrôle, personnel, analyse. ces dépenses n'auront pas au peu d'impact positif sur l'économie du canton. L'interdiction pourrait également être négative dans le sens où certaines entreprises, actives dans le domaine du génie génétique, renonceraient à venir s'implanter dans le canton.

Risques de répercussions négatives : Nouvelles dépenses dans le budget agricole

Potentiel d'amélioration : Ne pas restreindre l'utilisation des OGM à des fins expérimentales ou médicales

1.5. Faisabilité et viabilité du projet

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Investissements / Produits et charges d'exploitation / Renouvellement des infrastructures / Risque financier / Contraintes légales

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.6. Conformité et adéquation aux besoins

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Analyse des besoins - adéquation offre/demande / Adéquation avec le programme ou la stratégie concernés / Conformité avec le niveau de qualité souhaité / Exploitation optimale des potentiels / Gouvernance du projet

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

Environnement

2.1. Diversité biologique et espace naturel

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Habitats des espèces rares et menacées / Habitats des espèces courantes / Surfaces proches de l'état naturel / Biodiversité de l'espace habité ou cultivé / Régulation des populations d'espèces sensibles

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Certaines plantes OGM cultivées pourraient s'établir en milieu naturel et modifier les équilibres botaniques, risques de croisement avec certaines plantes parentes et dissémination des gènes introduits. Nous n'avons pas encore le recul nécessaire sur la technologie OGM pour connaître tous les impacts sur la biodiversité. L'interdiction des OGM permettrait de limiter ce risque.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.2. Energie

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Consommation d'énergie des bâtiments / Consommation d'énergie des services et de l'industrie / Consommation d'énergie grise / Production d'énergie renouvelable / Sources d'énergie locales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Au niveau énergétique, les cultures OGM peuvent être favorables moins de traitement, plus de rendement, qualité plus homogène. Les interdire est donc plutôt négatif.

Risques de répercussions négatives : La production d'énergie sur la base de cultures énergétiques OGM pourrait être envisagée. Cela se ferait cependant au détriment de la production de denrées alimentaires.

Potentiel d'amélioration :

2.3. Mobilité et territoire

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Densification et revalorisation des centres des localités / Changement de mode de transport vers la mobilité durable / Attractivité des transports publics / Attractivité de la mobilité douce / Intensité des transports occasionnés par l'économie / Centralité des emplois et des services / Niveau de trafic dans les agglomérations / Impacts du trafic aérien

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La technologie du génie génétique est un outil qui peut permettre de conserver la production agricole à son niveau actuel. La surface agricole suisse et du canton de Fribourg n'est pas extensible. une diminution de rendement a pour conséquence des importations supplémentaires de denrées alimentaires.

Risques de répercussions négatives : La Suisse importe près de 50% des denrées alimentaires et fourragères qu'elle consomme, parfois d'outre-mer.

Potentiel d'amélioration :

2.4. Consommation de matériaux et recyclage

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Quantité de déchets / Utilisation de matériaux locaux et abondants / Utilisation de matériaux renouvelables ou recyclés / Modularité, flexibilité, recyclabilité lors de la conception / Taux de recyclage des déchets non organiques / Taux de recyclage des déchets organiques / Traitement des déchets spéciaux / Durée de vie des produits

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Apport de substances polluantes dans l'eau ou dans le sol / Apport de polluants microbiologiques dans l'eau ou dans le sol / Apport de substances nutritives dans l'eau ou dans le sol / Consommation d'eau / Quantité d'eaux usées / Surfaces construites / Imperméabilisation du sol

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Les cultures OGM qui se protègent elles-mêmes sont profitables à la qualité du sol et de l'eau puisque moins de pesticides sont appliqués (fongicides, insecticides). Ces plantes produisent certaines substances qui sont à même de nuire à la qualité du sol et de l'eau mais en petites quantités. Les OGM aujourd'hui autorisés sont des plantes résistantes aux herbicides. Leur utilisation implique une plus grande consommation de ces produits.

Risques de répercussions négatives : Les cultures actuellement autorisées de maïs et de soja résistantes aux herbicides impliquent une utilisation plus importante de ces herbicides avec un impact négatif sur le sol et l'eau.

Potentiel d'amélioration : Le potentiel de la technologie des OGM ne s'arrête pas à la résistance aux herbicides.

2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Emissions d'oxydes d'azote et de soufre (NOx, SO2) / Emissions des poussières fines (PM10) / Emissions d'ozone / Pollution sonore / Pollution électromagnétique, y compris pollution lumineuse / Pollution intérieure dans les lieux de vie et de travail / Polluants nauséabonds

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.7. Changement climatique et risques

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Emissions de gaz à effet de serre / Energie de provenance nucléaire / Risques de catastrophes naturelles / Risques d'accidents majeurs

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

Société

3.1. Santé et prévention

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Promotion de la santé et prévention / Qualité et accessibilité des prestations de soins / Coûts de la santé / Lutte contre les maladies / Prise en charge médico-psychosociale / Accidents de trafic, de ménage et professionnels / Activités sportives propices à la santé / Etablissements médicosociaux

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Une crainte des risques sur la santé existe dans la population. Selon le PNR 59, les diverses études n'ont, à ce jour, pas réussi à démontrer d'incidence sur la santé de la consommation de denrées OGM. La culture d'OGM permet de diminuer les impacts pesticides, CO2 et donc indirectement, est plutôt positive sur la santé résidus. Toutefois, la dépendance des cultures OGM vis-à-vis de certains pesticides n'est pas à négliger.

Risques de répercussions négatives : Le recul sur l'impact de la consommation d'aliments produits avec des OGM n'est pas encore suffisant pour être certain qu'il n'y a aucun impact sur la santé.

Potentiel d'amélioration :

3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Formation dans le domaine de l'école obligatoire / Formation dans le domaine de l'école postobligatoire / Orientation professionnelle / Encouragement de la culture / Offre culturelle / Offre sportive / Offre de loisirs

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.3. Cohésion sociale

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Lutte contre la pauvreté / Insertion et réinsertion dans le monde du travail / Intégration des étrangers / Intégration des individus marginalisés dans la société / Intégration des personnes en situation d'handicap / Intégration des personnes âgées / Mixité sociale

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.4. Cadre de vie et espace public

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Cadre de vie / Qualité de l'espace public / Identité des sites / Appropriation de l'espace par les habitants et la communauté / Revalorisation des paysages culturels / Revalorisation des paysages naturels / Protection du patrimoine / Espaces de détente de proximité / Vitalité culturelle et sociale dans les centres / Développement socioculturel local et régional

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La culture d'OGM sur la surface agricole utile n'a pas d'incidence particulière sur le paysage agricole

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.5. Droits et sécurité

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Egalité des chances / Egalité entre hommes et femmes / Stabilité sociale / Sentiment de sécurité de la population / Services d'urgence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : une part des consommateurs se soucie des risques éventuels de la technologie OGM. les interdire leur permet d'augmenter leur sentiment de sécurité. en revanche, l'autoapprovisionnement est également cher au citoyen helvétique. les OGM pourraient alors apporter certaines solutions.

Risques de répercussions négatives : Les Suisses sont attentifs à leur alimentation. Il y a une crainte importante vis-à-vis des aliments produits avec des OGM.

Potentiel d'amélioration :

3.6. Gouvernance, vie politique et associative

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Acceptabilité du projet / Participation des acteurs dans les décisions / Vie politique et associative / Structures d'organisation plus efficaces

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :